

# AVIS D'APPEL A PROJET N° ARS

**Etat des lieux et diagnostic en matière  
d'addictions sur le territoire de la Guadeloupe  
et dans les Ile du Nord**

## 1- Objet de l'appel à projet

La lutte contre les addictions, les drogues ou maintenant produits psycho-actifs sont une des missions des Agences régionales de Santé. Entre répression et soins, les politiques publiques ont évoluées et le travail interministériel est apparu comme essentiel. Afin de répondre à cet impératif de vision partagée, est créée en 1982 : la mission permanente de lutte contre la toxicomanie qui deviendra la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA). Cette structuration répond à la nécessité de coordonner une politique publique par nature interministérielle. La MILDECA dispose de crédits interministériels rassemblés dans un objectif spécifique « impulser et coordonner les actions de l'Etat en matière de lutte contre les drogues et les toxicomanies », au sein du programme 129 « coordination du travail gouvernemental », destinés à soutenir l'action des ministères et de leurs services déconcentrés et d'accompagner les projets innovants sur l'ensemble du champ.

Cette politique nationale se décline au plan régional. La déclinaison est matérialisée par l'élaboration de la feuille de route en sept axes prioritaires. Cette feuille de route répertorie les problématiques du territoire et propose des actions opérationnelles pour y remédier. Conçue pour la période 2019-2022 elle est en cours de réalisation.

Cette politique nationale implique des nombreux acteurs sur le territoire de la Guadeloupe est des Iles du Nord. A titre d'illustration, l'IREPS, les CSAPA, le réseau addictions, sont porteurs de projets institutionnalisés. Enfin un grand nombre d'associations répond aux appels à projet lancés par la MILDECA.

Aujourd'hui, un besoin de diagnostic territorial dans le champ des addictions est souhaitable. Il est difficile d'avoir des indicateurs pertinents de suivi de ces actions menées sur le territoire. Les chiffres macro fournis par Santé Publique France, ou l'OFDT ne permettent de se faire une idée précise de l'état des comportements addictifs sur l'Archipel et les Iles du Nord.

L'appel à projet lancé par l'ARS vise différents objectifs, explicités ci-dessous.

## **2- Objectifs de l'APP :**

- **Réaliser un état des lieux de l'existant :**
  - Elaborer une cartographie précise des acteurs de prévention institutionnels et non institutionnels intervenant dans le champ de l'addiction.
  - Obtenir un état des lieux de différents financeurs et initiateurs de projets
  - Obtenir une typologie des projets développés
  - Dresser une cartographie des typologies d'addictions selon les communes (en s'appuyant sur les données des établissements et centres concernées).
  - En s'appuyant sur les données des établissements et centres concernées, obtenir un état des consommations de toxiques avec ou sans objets selon les communes et un classement par des tranches d'âge catégorie socio-professionnelle
    - Adolescents (collèges, lycées)
    - Jeunes adultes (étudiants,...)
    - allocataire du RSA
    - Travailleurs
    - Personnes âgées
    - ...
  
- **Identifier les besoins repérés sur le territoire :**
  - Analyser les parcours de santé en matière d'addiction
    - Identifier les points de rupture des accompagnements
  - Diagnostic partagé sur les comportements addictifs et leur prévention
  - un diagnostic territorial approfondi et de proposer les structures/propositions à mettre en place pour répondre aux besoins identifiés
  - Proposer des programmes d'actions prioritaires répondant aux besoins du territoire
  
- **Proposer des réponses aux manques identifiés :**
  - Organisation territoriales
  - Structures ou entités nouvelles
  - ...

## **3- Accompagnement et financement**

L'animateur de la filière addiction de l'ARS orientera le candidat retenu et se positionnera en appui. Il introduira le candidat retenu auprès des acteurs du territoire et partagera l'état des lieux qu'il a réalisé dans le champ de l'addiction. La feuille de route territoriale MILDECA sera également partagée.

Une enveloppe d'au maximum 35000 euros sera allouée, en fonction du projet proposé.

#### **4- Calendrier et publication**

- Date de lancement de l'appel à projets : **22 mars 2021**
- Date limite de soumission du dossier de candidature : **vendredi 30 avril 2021**
- Etude et sélection des dossiers : **2 mai – 14 mai 2021**
- Communication des résultats au porteur : **Deuxième 15zaine de mai**
- Conventionnement : **à compter d'avril 2021**
- Rendu de l'état des lieux/diagnostic : **dans les 4 mois** suivant la notification de sélection du candidat par l'ARS
  - Le **livrable** devra être en version papier (3 exemplaires remis à l'ARS) et en version numérique.

Le présent avis d'appel à projet sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Guadeloupe et consultable, ainsi que ses annexes, sur le site internet de l'ARS : [www.ars.guadeloupe.sante.fr](http://www.ars.guadeloupe.sante.fr).

#### **5- Date limite et modalités de dépôt des dossiers**

**Les dossiers de candidature devront être transmis dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication du présent avis, cachet de la poste faisant foi.**

Chaque candidat devra adresser son dossier, **en une seule fois,**  
ARS Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy  
**AAP étude addictions**  
Pôle DERBP – Animateur filière ADDICTION  
Rue des Archives-Bisdary  
97113 GOURBEYRE.

La Directrice Générale,